Envoyé en préfecture le 26/10/2026
Reçu en préfecture le 26/10/2026
Publié le 26/10/2026
ID : 031-200023596-20261026-DP350_2026-DE

Toulouse, le 15 octobre 2026

Décision prise par le Président de Réseau31

n°DP350 - 2026

Le Président du Syndicat Mixte de l'Eau et de l'Assainissement de Haute-Garonne dénommé Réseau31 ;

Vu l'article L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu les statuts de Réseau31 et notamment l'article 13-2 ;

Vu la délibération du Conseil syndical de Réseau31 portant délégations de compétences au Président et au Bureau syndical ;

Vu l'arrêté n° A17-2026 portant délégation de fonction accordée à Monsieur Jean-Louis REMY, Vice-Président en charge des achats et de l'énergie ;

Considérant le point A4-1 de la délégation de compétences au Président ;

Considérant le marché n° 048P2025 relatif aux travaux de sécurisation des postes de refoulement de Réseau 31 avec la fourniture et la pose d'équipements de protection collective – Lot 1 : Equipements en métal, notifié le 06 octobre 2025, à l'entreprise SPIECAPAG REGIONS FRANCE ;

Considérant l'avenant n°1 ;

Considérant la nécessité d'acter l'ajout de références supplémentaires au Bordereau des prix unitaires ;

décide

Article unique : d'approuver l'avenant n° 2 au marché n° 048P2025, ayant pour objet d'acter l'ajout de références supplémentaires au Bordereau des prix unitaires.

Jean-Louis REMY
Vice-Président